

LA SECONDE GUERRE MONDIALE
Mallette pédagogique numérique



Extraits de la délibération du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie
Adoptée en session extraordinaire, le 24 juin 1940

Considérant la situation tragique où se trouve la France ;
Considérant que la France avait décidé, en plein accord avec l'Angleterre, de ne pas signer séparément ni la paix, ni une trêve ;
Considérant que le gouvernement français a accepté un armistice avec l'Allemagne et en discute actuellement un autre avec l'Italie ;
Considérant que l'Angleterre adresse un émouvant appel aux Français et aux colonies françaises pour lutter contre l'Axe Rome-Berlin et défendre ainsi la liberté des peuples et des citoyens ;
Considérant que la Nouvelle-calédonie, pays français de cœur et d'esprit, ne saurait admettre la reddition acceptée par le gouvernement de Bordeaux qui aurait pour résultat de dresser les Français contre les alliés d'hier ;

Pour ces motifs et tous autres à discuter plus tard :

Décide de continuer la lutte contre les puissances de l'Axe aux côtés de la Grande-Bretagne.

Avis de cette décision sera donné par le Président du Conseil général au Consul de sa Majesté britannique à Nouméa en le priant d'en aviser immédiatement son gouvernement.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par les conseillers généraux : MM. Revercé, David, Berges, Beaumont, Paladini, Ley, Lafleur, Varin, Cane, Milliard et Mercier.